

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le treize novembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : MM. GAILLARD JP, GUILLET G, MORIN F, JUIN G, GAURIAUD A, Mme TRUEL N Adjoins, MM MARSOLLET, FRADIN T, Mme DELEPINE, MM MOREL à L'HUISSIER J, DEBROISE JN, CARRE D, MARIEAU G, DUPEUX G;

Monsieur M. RASSAT F .a donné pouvoir à Monsieur GUILLET
Monsieur HENRY JC a donné pouvoir à Monsieur MARIEAU
Monsieur GUILLOT S a donné pouvoir à Monsieur MORIN

absent : BITEAU J

Mme DELEPINE N est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Membres en exercice	:	18
Nombre de Membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	17

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Comme chaque année en fin d'exercice, après réception des dernières recettes et subventions 2012, ainsi que le bilan des dépenses prévisibles pour novembre et décembre, il y a lieu de délibérer sur une décision modificative pour boucler le budget 2012.

La commission des finances du 8 novembre 2012 a examiné cette décision, l'exécution en cours du budget ainsi que les recettes nouvelles ne nécessitant pas le vote d'un budget supplémentaire mais uniquement cette modification budgétaire

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60611 (011) : Eau et assainissement	7 000,00	6459 (013) : Remb. sur charges Sécurité Soc	6 200,00
60621 (011) : Combustibles	4 000,00	7328 (73) : Autres reversements de fiscalité	1 400,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	13 000,00	7337 (73) : Droits de stationnement	800,00
60633 (011) : Fournitures de voirie	15 000,00	74718 (74) : Autres	14 400,00
60636 (011) : Vêtements de travail	200,00	7473 (74) : Départements	1 400,00
611 (011) : Contrats de prestations de services	22 000,00	7478 (74) : Autres organismes	6 000,00
6132 (011) : Locations immobilières	500,00	7482 (74) : Compes.perte taxe ad.aux droits	17 800,00
6156 (011) : Maintenance	5 000,00	748314 (74) : Dotation unique compensation	1 700,00
6218 (012) : Autres personnel extérieur	26 400,00	758 (75) : Produits divers de gestion courante	28 000,00
6237 (011) : Publications	7 000,00	775 (77) : Produits des cessions d'immobilisation	1 500,00
6238 (011) : Divers	3 000,00	7788 (77) : Produits exceptionnels divers	200,00

6247 (011) : Transports collectifs	1 000,00		
6338 (012) : Autres impôts, taxes & vers. assi	2 000,00		
637 (011) : Autres impôts, taxes & vers. assimi	-22 000,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmacie	4 000,00		
6478 (012) : Autres charges sociales divers	-15 000,00		
6553 (65) : Service d'incendie	300,00		
666 (66) : Pertes de change	6 000,00		
	79 400,00		79 400,00

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

VOTE DES 25% CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2013

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les 25 % de crédits d'investissement votés en 2012 afin de pouvoir engager les dépenses dès janvier 2013 jusqu'au vote du budget. La commission Finances du 8 novembre a approuvé le tableau ci-dessous :

Opérations	Désignation	Articles	BP	25%
174	BATIMENTS DIVERS		30 000,00	
		2135	30 000,00	7 500,00
175	voiries divers		500 000,00	
		2315	500 000,00	125 000,00
179	Réseaux divers		40 000,00	
		21534	40 000,00	10 000,00
187	MAIRIE		30 000,00	
		2183	15 000,00	3 750,00
		2313	15 000,00	3 750,00
188	GROUPE SCOLAIRE		49 000,00	
		2183	9 000,00	2 250,00
		2313	40 000,00	10 000,00
190	SALLE POLYVALENTE		120 000,00	
		2313	120 000,00	30 000,00
191	TERRAINS DIVERS		100 000,00	
		2111	100 000,00	25 000,00
192	CANTINE		20 000,00	
		2313	20 000,00	5 000,00
193	MARCHE		22 500,00	
		2135	22 500,00	5 625,00
198	ACQ. MATERIEL DIVERS		25 000,00	
		2188	25 000,00	6 250,00
199	SERVICE INCENDIE		20 000,00	
		2313	20 000,00	5 000,00
204	travaux aux plages		10 000,00	
		2135	10 000,00	2 500,00
205	AMENAG ZONE ARTISANALE		5 000,00	
		2151	5 000,00	1 250,00
210	AIRES DE STATIONNEMENT		20 000,00	
		2315	20 000,00	5 000,00
213	ESPACES VERTS		25 000,00	
		2128	25 000,00	6 250,00

217	ACHATS VEHICULES		40 000,00	
		2182	40 000,00	10 000,00
222	GARDERIE		8 500,00	
		2135	8 500,00	2 125,00
223	JEUNESSE		4 800,00	
		2135	2 400,00	600,00
		2183	2 400,00	600,00
226	HANGAR COMMUNAL		100 000,00	
		2313	100 000,00	25 000,00
227	EGLISE		20 000,00	
		2135	20 000,00	5 000,00
230	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES		10 000,00	
		2188	10 000,00	2 500,00
231	CIMETIERE		40 000,00	
		2313	40 000,00	10 000,00
232	Aménagement Place centre du village		700 000,00	
		2315	700 000,00	175 000,00
			1 939 800,00	484 950,00

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

GESTION DES EFFECTIFS MUNICIPAUX ET DÉPARTS À LA RETRAITE

La commission personnel réunie le 8 novembre a examiné :

- les départs à la retraite de deux agents des services techniques
- des avancements de grade de deux agents après réussite aux concours d'Adjoint Technique de 1ere classe et d'Adjoint d'Animation 1ere classe au 1^{er} janvier 2013
- les distinctions honorifiques pour 5 agents.

Un pot de départ sera fait le 20 décembre et à cette occasion, les remises de distinction honorifiques seront faites.

Concernant le tableau des effectifs, des propositions seront faites à un prochain Conseil.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que se pose le problème du départ à la retraite d'agents qui étaient également pompiers. Le CPI du Bois avait 20 éléments il y a quelques années pour 15 maintenant. Monsieur CARRE et le Colonel GERVAIS ont eu un entretien avec le Maire à ce sujet pour l'alerter. Aujourd'hui, des artisans et des ouvriers sont volontaires mais ne peuvent pas quitter leur travail en pleine journée ou faire la route s'ils travaillent loin. Monsieur MARIEAU soumet l'idée de faire une campagne de recrutement auprès des adolescents de la commune, Monsieur MORIN de faire un article dans la lettre du Maire.

Monsieur CARRE, Chef du Centre des Sapeurs-Pompiers souhaite qu'une solution soit trouvée aussitôt que possible à cette situation des effectifs qui s'aggrave d'année en année.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la Communauté de Communes qui peut permettre exceptionnellement aux services techniques du Bois Plage d'intervenir pour le compte de la Communauté de Communes sur des travaux très limités (exemple : école de musique, immeuble 5 rue de la Blanche, etc..)

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

La chambre funéraire ayant obtenu l'autorisation de travaux pour l'agrandissement de 13 m² afin de créer un troisième salon funéraire, le Conseil doit délibérer sur l'autorisation d'exploiter cette extension.

Cette procédure prescrite par la Préfecture est destinée à obtenir l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques pour rendre réglementaire cette exploitation.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

TARIFS CANTINE :

Il s'agit de reporter le coefficient d'augmentation des tarifs appliqués par la SODEXO à la commune (conformément à la convention) sur ceux facturés par la commune aux familles.

PROPOSITION TARIFS CANTINE JANVIER 2013			
TARIFS 2012	COEFFICIENT DE REVISION AU 1er JUILLET 2012	PROPOSITION DE TARIFS 2013	PRIX PAYE PAR COMMUNE
Repas enfants payés par les parents: 2.60€	X 1.026245	2,70 €	6.003€ TTC enfant maternelle 6.245€ TTC enfant élémentaire
Repas adultes: 4.10€	X 1.026245	4,25 €	6.802€ TTC
Repas portés à domicile: 5.20€	X 1.026245	5,35 €	7.169€ TTC
Repas enfants de l'accueil de loisirs: 3.75€	X 1.026245	3,85 €	6.245€ TTC (*)

(*) Tarif indiqué pour information car inclus dans les tarifs et forfaits Ilot Mômes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013. Monsieur DUPEUX demande si la partie réservée au BIO (20 %) est respectée. Monsieur JUIN indique que oui et l'approvisionnement en produits locaux est privilégié pour 30 à 40 %. L'affichage sera revu pour être certain que cela soit plus clairement indiqué. La Commission Qualité ira déjeuner à la cantine avant la fin du mois de novembre. La commission devra également travailler sur les conditions de la surveillance de la pause repas et prévoir un changement quant au mercredi midi pour la prochaine rentrée scolaire.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS :

Depuis plusieurs années, malgré l'évolution des activités, à Ré Bois Jeunesse (adolescents) et l'Ilot Mômes (scolaires), les tarifs ont été maintenus en l'état. Les charges de personnel, les budgets de fonctionnement et d'entretien ont été cependant accrus ainsi que les prestations extérieures, sorties et visites diverses qui représentent un coût conséquent (de l'ordre de 6 000 € par an, par structure). Ainsi, la commission Jeunesse a examiné les possibilités de mise à niveau des tarifs en tenant compte également des prix pratiqués dans d'autres communes et de la situation financière de certaines familles confrontées à des difficultés matérielles.

RE BOIS JEUNESSE

- Inscription à l'année : tarifs abonnés**

	TARIFS ACTUELS	PROPOSITION au 01.01.13
NON ALLOCATAIRES	40 euros / an	44€
ALLOCATAIRES	36 euros / an	40,00 €
PASSEPORT CAF	32 euros / an	36,00 €

- Inscription à l'activité : tarifs ponctuels**

	TARIFS ACTUELS	PROPOSITION au 01.01.13
NON ALLOCATAIRES	5 euros / activité	5,50 €
ALLOCATAIRES	4 euros / activité	4,40 €
PASSEPORT CAF	3 euros / activité	3,30 €

Monsieur JUIN précise que cette augmentation correspond à celle du budget des sorties d'environ 6 000 € par an et l'élargissement de la durée de la période d'accueil. La commission jeunesse a privilégié une augmentation de 10 %. Une limitation du nombre d'enfants à 25 pour deux animateurs est confirmée, ce qui nécessite cependant un recrutement complémentaire à l'effectif existant.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2013.

TARIFS ILOT MOMES

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES ET MERCREDIS.

Allocataire	1 ^{er} enfant	Proposition au 01.01.13			2 ^{ème} enfant	Proposition au 01.01.13			3 ^{ème} enfant	Proposition au 01.01.13		
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%
Matinée	5 €	5,25 €	5,35 €	5,50 €	4.5 €	4,75 €	4,85 €	4,95 €	4 €	4,20 €	4,30 €	4,40 €
Après-midi *	5 €	5,25 €	5,35 €	5,50 €	4.5 €	4,75 €	4,85 €	4,95 €	4 €	4,20 €	4,30 €	4,40 €
Journée **	11 €	11,55 €	11,80 €	12,10 €	9 €	9,45 €	9,65 €	9,90 €	7.5 €	7,90 €	8,05 €	8,25 €
semaine	50 €	52,50 €	53,50 €	55 €	40 €	42,00 €	42,80 €	44,00 €	32 €	33,60 €	34,25 €	35,20 €
* Prix du goûter inclus (0.44€) ** Prix du repas et goûter inclus (3.85€+0.44€)												

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES ET MERCREDIS.

Non allocataire	1 ^{er} enfant	Proposition au 01.01.13			2 ^{ème} enfant	Proposition au 01.01.13			3 ^{ème} enfant	Proposition au 01.01.13		
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%
Matinée	7.50 €	7,90 €	8,05 €	8,25 €	6.50 €	6,85 €	7,00 €	7,15 €	5.50 €	5,80 €	5,90 €	6,05 €
Après-midi *	7.50 €	7,90 €	8,05 €	8,25 €	6.50 €	6,85 €	7,00 €	7,15 €	5.50 €	5,80 €	5,90 €	6,05 €
Journée **	14 €	14,70 €	15,00 €	15,40 €	12 €	12,60 €	12,85 €	13,20 €	10.50 €	11,05 €	11,25 €	11,55 €
semaine	65 €	68,25 €	69,55 €	71,50 €	55 €	57,75 €	58,85 €	60,50 €	47.50 €	49,90 €	50,85 €	52,25 €
* Prix du goûter inclus (0.44€) ** Prix du repas et goûter inclus (3.85€+0.44€)												

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES ET MERCREDIS.

Passeport CAF	1 ^{er} enfant	Proposition au 01.01.13			2 ^{ème} enfant	Proposition au 01.01.13			3 ^{ème} enfant	Proposition au 01.01.13		
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%
Matinée	4.50 €	4,75 €	4,85 €	4,95 €	4.00 €	4,20 €	4,30 €	4,40 €	3.50 €	3,70 €	3,75 €	3,85 €
Après-midi *	4.50 €	4,75 €	4,85 €	4,95 €	4.00 €	4,20 €	4,30 €	4,40 €	3.50 €	3,70 €	3,75 €	3,85 €
Journée **	9.50 €	10,00 €	10,20 €	10,45 €	8 €	8,40 €	8,60 €	8,80 €	6.5 €	6,85 €	7,00 €	7,15 €
semaine	45 €	47,25 €	48,15 €	49,50 €	36 €	37,80 €	38,55 €	39,60 €	28.50 €	29,95 €	30,50 €	31,35 €
* Prix du goûter inclus (0.44€)												
** Prix du repas et goûter inclus (3.85€+0.44€)												

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES ET MERCREDIS.

Extérieur	Allocata ire	Proposition au 01.01.13			Non allocata ire	Proposition au 01.01.13			Passeport caf	Proposition au 01.01.13		
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%
Matinée	9 €	9,45 €	9,65 €	9,90 €	10.50 €	11,05 €	11,25 €	11,55 €	8.50 €	8,95 €	9,10 €	9,35 €
Après-midi *	9 €	9,45 €	9,65 €	9,90 €	10.50 €	11,05 €	11,25 €	11,55 €	8.50 €	8,95 €	9,10 €	9,35 €
Journée **	16 €	16,80 €	17,15 €	17,60 €	18 €	18,90 €	19,40 €	19,80 €	14.50 €	15,25 €	15,55 €	15,95 €
semaine	75 €	78,75 €	80,25 €	82,50 €	80 €	84,00 €	85,60 €	88 €	70 €	73,50 €	74,90 €	77 €
* Prix du goûter inclus (0.44€)												
** Prix du repas et goûter inclus (3.85€+0.44€)												

TARIF PERISCOLAIRE

Périscolaire	allocata ire	Proposition au 01.01.13*			Passeport CAF	Proposition au 01.01.13*			Non-allocata ire	Proposition au 01.01.13*		
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%
Premier enfant	2.5 €	2,65 €	2,70 €	2,75 €	2 €	2,10 €	2,15 €	2,20 €	4 €	4,20 €	4,30 €	4,40 €
Deuxième enfant	2 €	2,10 €	2,15 €	2,20 €	1.50 €	1,60 €	1,65 €	1,65 €	3 €	3,70 €	3,75 €	3,85 €
Troisième enfant	1.5 €	1,60 €	1,65 €	1,65 €	1.00 €	1,05 €	1,10 €	1,10 €	3 €	3,15 €	3,25 €	3,30 €
* Prix du goûter après-midi inclus												

Passeport Aeps	allocata ire	Proposition au 01.01.13*			Non allocata ire	Proposition au 01.01.13*			Passeport Caf	Proposition au 01.01.13*		
		5%	7%	10%		5%	7%	10%		5%	7%	10%
Premier enfant	20 €	21,00 €	21,40 €	22 €	30 €	31,50 €	32,10 €	33 €	16 €	16,80 €	17,15 €	17,60 €
Deuxième enfant	16 €	16,80 €	17,15 €	17,60 €	26 €	27,30 €	27,85 €	28,60 €	13 €	13,65 €	13,95 €	14,30 €
Troisième enfant	12 €	12,60 €	12,85 €	13,20 €	22 €	23,10 €	23,55 €	24,20 €	11 €	11,55 €	11,80 €	12,10 €
* Prix du goûter après-midi inclus												

Les trois propositions d'augmentation de 5, 7 et 10 % ont été présentées à la commission Jeunesse. Monsieur JUIN indique que celle-ci préconise 7 %. Les tarifs du Bois se situent dans la marge moyenne des prix pratiqués dans l'île de ré par les autres structures similaires mais le repas est inclus dans ce prix au Bois Plage alors que ce n'est pas le cas des autres communes. La commune n'a pas augmenté ses prix depuis 3 ans. Monsieur MARIEAU indique que contrairement aux tarifs pour la structure adolescents, il propose seulement 5 %, les familles risquant de ne pas pouvoir supporter une augmentation supérieure. Il préconise un mode de gestion avec quotient familial, une équipe pourrait étudier cette possibilité et revoir les tarifs sur cette base à l'avenir. Monsieur JUIN précise qu'une étude est en cours au niveau de la communauté de communes pour uniformiser les tarifs des différentes structures et les baser sur le quotient familial

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à la majorité : 7 % d'augmentation pour 13 voix, contre 4 voix pour 5% (MM MARIEAU et pouvoir de Mr HENRY, DUPEUX, DEBROISE) à compter du 1^{er} janvier 2013.

TARIFS BIBLIOTHEQUE :

La proposition consiste uniquement à augmenter de 19 à 20 € le tarif « abonnement familial » et à supprimer le paiement prévu pour les scolaires et lycéens résidents du Bois Plage (à titre de régularisation).

Monsieur MORIN fait part de la demande de Mr GUILLOT qui souhaite la gratuité pour tous les collégiens, résident ou non. Mr DUPEUX préfère que les enfants aillent visiter la bibliothèque de leur village puisque chaque commune a la sienne, ce qui ne justifie donc pas cette gratuité pour tous. Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité (1 abs : Mr GUILLOT) adopte ces modifications au 01.01.13.

Bibliothèque				AU 01.01.2013
Abonnement annuel	01/06/2011	Abonnement individuel	16,00 €	
		Abonnement familial	19,00 €	20,00 €
		Scolaires du Bois Plage	Gratuit	
		Collégiens, Lycéens, Etudiants et autres scolaires	7,00 €	Payant pour les non résidents au Bois Plage
		Chômeurs et demandeurs d'emplois	2,00 €	
Abonnement Vacances		Semaine		
		Abonnement individuel	7,00 €	
		Abonnement familial	10,00 €	
		Quinzaine		
		Abonnement individuel	10,00 €	
		Abonnement familial	12,00 €	
		3 semaines		
		Abonnement individuel	11,00 €	
		Abonnement familial	14,00 €	
		1 mois		
		Abonnement individuel	12,00 €	
		Abonnement familial	16,00 €	

MONTANT VACATIONS FUNERAIRES :

Fixée en 2009 à 20 € la vacation, celle-ci est à 22 € dans la plupart des communes de l'île de ré. Monsieur le Maire propose cette augmentation au Conseil Municipal qui donne son accord à l'unanimité

STATIONNEMENT PAYANT

A la commission voirie du 23 octobre, les difficultés posées par le stationnement aux abords du marché en avant saison ont conduit à envisager que la période de stationnement payant prévue tous les jours en juillet et août soit étendue les week-ends et jours fériés d'avril, mai et juin. Les tarifs et conditions habituels ne seront pas modifiés mais cela permettra d'éviter que les camions des exposants (pour lesquels un emplacement est prévu au fond du parking des tilleuls) n'envahissent les aires d'accueil.

Le débat s'engage. Beaucoup de membres du Conseil estiment qu'il n'est pas juste de pénaliser les utilisateurs des parkings parce que les commerçants les occupent. Il serait nécessaire de consacrer un parking aux commerçants et que son occupation soit respectée par tous. La commission marché du lundi 19 novembre devra en débattre pour faire une proposition au Conseil.

PROJET MAISON SENIORS

A la suite des projets présentés en réunion de travail, seul celui de ADIM –NILS SERVICE- RAMEAU D'OR, a donné lieu à une suite (ceux de SAIRENOR et Villa Royale ayant été abandonnés).

Après rencontre et réunion de travail exploratoire, le candidat ayant obtenu le financement et étayé sa proposition une perspective se dessine pour envisager un accord sur l'ensemble des modalités avant la signature d'un bail emphytéotique.

Ces perspectives seront les suivantes :

- bail emphytéotique rétribué à la commune par une proposition basée sur un pourcentage fixe de l'évaluation du prix du terrain par France Domaine complété par un pourcentage variable du résultat d'exploitation après déduction des charges de fonctionnement
- réalisation de 60 logements T1, T2, T3 en locatif ainsi que 6 logements pour le personnel
- entretien lingerie, locaux communs et logements individuels
- assistance et accueil permanents (sécurité)
- restauration optionnelle selon besoin des locataires
- salle de réunion
- salle à disposition des professions de santé
- balnéothérapie

Monsieur DUPEUX demande que soit stipulée dans le bail la garantie d'occupation par les Séniors. Monsieur MARIEAU précise que certaines associations avaient sollicité que soit intégré au projet une mixité inter générationnelle et sociale pour ce même quartier. Qu'en est-il ?

Il demande également que les services apportés soient réservés aux résidents afin de ne pas développer une concurrence déloyale.

Monsieur GAURIAUD répond que seule la balnéothérapie pourra être ouverte à tous selon des conditions à préciser et le restaurant ouvert aux invités des résidents.

A partir de ces propositions et validations juridiques, une réunion de travail du Conseil sera organisée et le projet définitif sera ensuite débattu et voté en Conseil

PROJET AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Par délibération du 4 septembre 2012, le conseil municipal a approuvé le projet de construction sur la place de la Liberté de 10 logements sociaux, de 3 emplacements commerciaux, dont un pour la Poste, d'une salle d'exposition et de locaux pour les services municipaux, qui seront réalisés à la place des bâtiments existants, qui seront déconstruits, soit un programme d'environ 1.700 m² de surface de plancher, répartis entre 700 m² pour la commune et 1.000 m² pour le bailleur social. En complément de ces constructions, les espaces publics de la place de la Liberté seront également restructurés.

Pour mener à bien ce projet, un concours d'architecte et de maîtrise d'œuvre a été organisé par appel public à concurrence. 58 dossiers ont été reçus et un Jury constitué conformément à la délibération du Conseil Municipal s'est réuni le 6 novembre 2012 en vue de sélectionner les 3 candidats autorisés à déposer un projet.

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, le jury a proposé de retenir :

- **Art 'UR Art – bordeaux 33**
- **BPG ET Associés – Rochefort 17**
- **Bachnguyen architecture - Paris 75**

Ces trois candidats remettront un avant projet sommaire anonymé pour le 4 février 2013 qui sera soumis au Jury

Monsieur JUIN fait part de la demande qu'il a reçu d'artistes qui souhaitent réaliser une œuvre pour l'intégrer à ce projet.

BAPTÊME DE RUE

A la demande des riverains, une venelle située au Morinand (entre la rue Bel Air et la Rue de Gros Jonc) est à baptiser. La commission voirie propose « venelle du Puits Commun » ou « venelle du Puits Joli ».

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité (11 voix) décide de baptiser la venelle : « venelle du Puits Bel Air »

QUESTIONS DIVERSES

- Emprunt dexia :

Cet emprunt à taux variable basé sur la parité de change de devise avec la Suisse a été renégocié avec DEXIA pour passage en taux fixe. Cette opération a été validée par les services de la Trésorerie.

- Vote du SCOT : par le conseil Communautaire le 25 octobre. La délibération a été affichée en Mairie.

- CALENDRIER :

- Samedi 24 novembre à 12 H : repas des aînés
- Jeudi 29 novembre : commission des sites (projets aménagement Gollandières et destruction blockhaus Gouillauds)
- Jeudi 20 décembre à 11 H : départs à la retraite d'agents municipaux et remise distinctions honorifiques.
- Prochain Conseil : mardi 18 décembre (ou réunion de travail)

- La séance est levée à 20 H 45